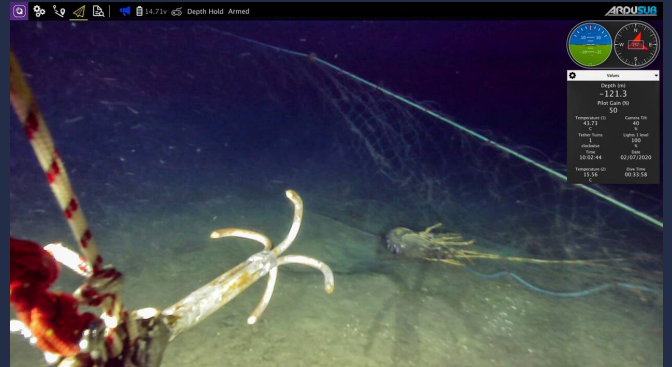


PROPOSITION DE PROJET

FYN Beacon - Find Your Net

Balise de localisation et de récupération de filets perdus

Brevet déposé à l'INPI sous le numéro 2214610



CONTEXTE, ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES DU PROJET

La FAO a soulevé depuis 2016 le problème des engins de pêche perdus car ils représentent une cause importante de nombreux problèmes écologiques et socio-économiques à l'échelle mondiale. On retient par exemple la pêche fantôme, l'altération des fonds marins rendant leur substrat indisponible pour la faune, des risques pour les usagers de la mer ainsi que pour la navigation, une source de pollution plastique et des pertes financières pour le pêcheur.

Environ 80% des pertes de filets sont causées par accrochage, comme sur des épaves ou des rochers. Dans d'autres cas, ce sont les autres bateaux ou des courants en profondeur qui emportent le filet. Ainsi, chaque pêcheur fileyeur méditerranéen perd environ annuellement entre 0,1 et 0,3 % de la longueur des filets qu'il a pu caler, ce qui représente plus de 40 km de filets perdus pour un département chaque année.

Certes les pêcheurs essaient de récupérer les filets, mais les tentatives se soldent souvent par l'abandon d'une partie du matériel au fond.

En France, à travers le Grenelle de l'Environnement de 2007, le Grenelle de la Mer de 2009, le Code de l'environnement, la Convention de Londres et la Convention MARPOL, le gouvernement français s'est engagé à prévenir et réduire les pollutions maritimes, y compris les macro-déchets marins dont les engins de pêche abandonnés.

L'idéal serait de repérer puis de retirer ces corps étrangers abandonnés en Méditerranée, mais les moyens financiers, techniques et humains à mettre en œuvre seraient très importants et quasi impossibles à réunir. La récupération de la totalité des engins de pêche perdus s'avère de fait irréaliste.

Une solution serait de limiter voire enrayer la perte de nouveaux matériels de pêche, mais aucun dispositif ni procédé n'existe pour cela autres que des signaux de surface évoqués précédemment et dont l'efficacité est très limitée.

L'objectif de ce projet est alors de proposer un dispositif et un procédé de mise en œuvre qui permette de repérer un engin de pêche, tel qu'un filet ou une partie de celui-ci, abandonné sur le fond puis de le dégager et le remonter en surface.

PROPOSITION DE PROJET

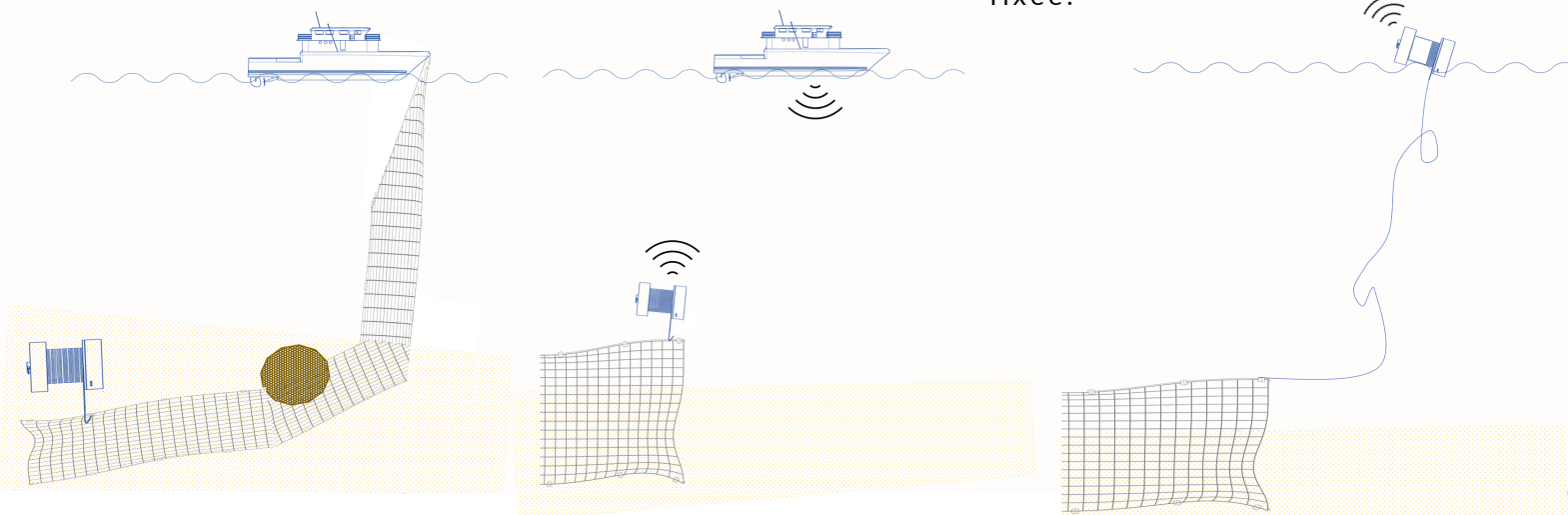
A cet effet, LRS imaginé et breveté la FYN Beacon pour Find Your Net Beaucon (ou balise trouve filet); Cette invention a pour objet un dispositif de récupération d'engin de pêche immergé qui comprend une structure support sur laquelle sont agencés un émetteur acoustique de repérage, une batterie électrique, un flotteur et une bobine autour de laquelle est fixé et enroulé un fil. À sa seconde extrémité, le fil dispose d'un moyen d'accrochage sur l'engin de pêche. Un moyen de solidarisation et de largage de cette extrémité libère le fil qui se déroule au moment souhaité.

Le procédé de récupération d'engin de pêche immergé suivant l'invention est comme suit :

Figure 1 - Avant son immersion pour la pêche, une balise est fixée au filet ou autre engin ; le rôle de la balise entre en jeu si on ne peut pas relever l'engin de pêche pour le remonter entièrement sur le bateau.

Figure 2 - Le filet est abandonné au fond de l'eau, avec la balise, et il est repéré plus tard avec un récepteur d'ultrasons en surface et recevant le signal ultrasonique codé et émis par la balise.

Figure 3 - Un signal ultrasonique prédéfini est émis à la balise qui commande le largage de l'extrémité du fil et celui-ci se déroule de la bobine, de part sa flottabilité la balise remonte à la surface de l'eau. Il est ensuite possible de repérer la balise en surface, de la récupérer ainsi que le filet sur lequel elle est fixée.



Avantageusement, le dispositif proposé permet d'aider les pêcheurs à retrouver un engin de pêche tel qu'un filet perdu précédemment et à le récupérer ultérieurement plus facilement à l'aide d'un moyen additionnel de récupération tel qu'un grappin.

En cas de non-déclenchement du largage de la balise, un hydrophone ou émetteur (qui peut être le même équipement que le récepteur indiqué précédemment) à ultrasons équipant la balise permet à des plongeurs et/ou des pilotes de ROV de grappiner l'engin de pêche, tel qu'un filet, et de le récupérer plus aisément avec moins de risque de perte.

L'ASSOCIATION

Les Ressources Sous-marines ou **LRS** est une association loi de 1901 d'intérêt général implantée à Marseille dont le but premier est de :

- promouvoir par toute action appropriée la connaissance et la préservation des espèces marines,
- participer au développement d'études portant sur le milieu marin,
- former des scientifiques aux techniques d'observations et d'interventions sous-marines (ROV, plongée professionnelle),
- rechercher des nouvelles techniques durables d'élevages marins compatibles avec le respect de l'environnement et des écosystèmes,
- sensibiliser les plus jeunes à cette manière d'appréhender l'avenir du monde marin en Méditerranée et porter à leur connaissance la grande diversité des métiers de la Mer.

Contact :
Irs-marines@gmail.com

Association loi de 1901

Numéro RNA :
W133005712
Numéro SIRET :
849 297 585

Association enregistrée
à la Préfecture des
Bouches du Rhône

Code activité
0321Z / 94.99Z